Nations Unies S/PV.4122



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

4122e séance

Mercredi 29 mars, à 11 h 25

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Guiné-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2000/250)

00-36746 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2000/250)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 24 mars 2000 sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2000/250).

Le Conseil de sécurité rend hommage au peuple de la Guinée-Bissau pour la réussite du processus de transition qui a conduit à l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes. Il félicite le Représentant du Secrétaire général, le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) ainsi que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour tout ce qu'ils ont fait avec dévouement pour assister le peuple bissau-guinéen dans cette tâche. Le Conseil remercie également la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États de langue portugaise (CPLP), les États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les activités du BANUGBIS et le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, pour leurs contributions à la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité accueille favorablement la prise de serment du Président Kumba Yala, le 17 février 2000, et le retour de l'ordre constitutionnel et démocratique en Guinée-Bissau suivant la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et équitables. Le Conseil affirme que toutes les parties, en particulier l'ancienne junte militaire, sont tenues de reconnaître et de soutenir les résultats de ces élections dans le contexte de l'Accord d'Abuja (*S/1998/1028, annexe*).

Le Conseil de sécurité encourage toutes les parties en Guinée-Bissau à travailler étroitement ensemble dans un esprit de tolérance pour renforcer les valeurs démocratiques, protéger l'état de droit, dépolitiser l'armée et garantir la protection des droits de l'homme. Le Conseil soutient les efforts entrepris par le Gouvernement bissau-guinéen en vue de redéfinir le rôle des militaires en Guinée-Bissau conformément aux normes de l'état de droit et de la démocratie.

Le Conseil de sécurité exprime son appui pour le nouveau Gouvernement élu en Guinée-Bissau et encourage les nouvelles autorités à développer et à mettre en oeuvre des programmes conçus pour consolider la paix et la réconciliation nationale. Le Conseil demande à la communauté internationale de soutenir le plan transitoire de développement de trois mois du Gouvernement de la Guinée-Bissau, en attendant l'organisation d'une nouvelle table ronde. Le Conseil partage l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 24 de son rapport selon laquelle la permanence de l'aide de la communauté internationale est une condition indispensable pour permettre de consolider les progrès accomplis à ce jour et pour aider la Guinée-Bissau à préparer durablement le terrain pour que son peuple puisse accéder à une vie meilleure.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/11.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 30.